

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Michel Hanol (ex-membre no 43230) a consenti à limiter ses activités professionnelles visant les éléments épurateurs dans le domaine des installations septiques.

Monsieur Hanol, dont le domicile professionnel était situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 8 janvier 2010. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

